

Une démocratie de classe

paru dans *Territoires*, 467, avril 2006 (cahier 1), p. 16.

Rencontre avec Michel Koebel, sociologue,
auteur de *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*, Raison d'Agir / Le Croquant, 2006

Territoires : Vous prêtez aux élus locaux dans leur ensemble une posture clientéliste, les montrant "rémunérant" les militants, leurs vassaux politiques, les responsables associatifs de banquets, de postes, de locaux, de bribes de pouvoir... Assumez-vous cette représentation du personnel politique local ?

Michel Koebel : Ce que j'ai voulu faire, c'est montrer des pratiques qui sont si régulières qu'elle deviennent la règle. Mais mon analyse sociologique des élus porte surtout sur leur représentativité. Face à des discours qui justifient la décentralisation par un rapprochement des élus et des citoyens, je m'attache à montrer que, lorsqu'une majorité de personnes qui ont le pouvoir localement appartient à un même pôle social (plutôt nanties et cultivées), on est en droit de se poser la question : est-on encore en République ? En tout cas, l'article 3 de la Constitution, qui dit qu'"aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'attribuer l'exercice" de la souveraineté nationale, est mis à mal. On sait que chaque personne a des représentations, et en particulier des représentations du pouvoir, qui sont marquées par sa condition, et que, pour cela, on ne peut prétendre représenter l'ensemble de la population ; ce que les élus ne cessent de faire. Alors, bien sûr, je décris le système des renvois successifs d'ascenseur qui aboutit à des compromis sur l'intérêt général. Mais je ne dis pas que 100 % des élus fonctionnent ainsi, cela concerne peu ceux que je nomme " les élus de base " : ceux qui se font taper sur les doigts quand ils ne suivent pas les consignes de vote, les élus sans délégation.

Vous semblez regretter que les fonctionnaires territoriaux ne puissent plus facilement "refuser d'obéir à leur supérieur hiérarchique", tout comme vous présentez le droit de réserve comme un instrument de leur contrôle par les élus. Reprocher aux élus de contrôler l'appareil municipal, n'est-ce pas opposer un peu facilement des élus forcément malveillants à des fonctionnaires dévoués à la collectivité ?

Les élus ne contrôlent pas complètement l'appareil municipal, et c'est bien pour cela qu'ils font ce que je décris : restructuration de services, appel de de plus en plus d'emplois contractuels, etc. Je ne dis pas que chez chaque élu, il y a une volonté de berner son électeur. J'en ai rencontré beaucoup qui croient à ce qu'ils font. Mais eux-mêmes reconnaissent souvent que le système est ainsi fait que nombre de biais les empêchent de construire l'intérêt général. Quand on écoute quelques personnes, responsables associatifs, techniciens, cela ne suffit pas pour dire que l'on prend en compte l'ensemble des catégories d'intérêt qui existent sur un territoire. Quant au droit de réserve des fonctionnaires, il est quand même souvent en concurrence avec le droit des citoyens à avoir accès aux informations.

Dans la dernière partie de votre livre, vous passez en revue quelques dispositifs de concertation (conseils de jeunes, de quartier, référendums locaux...), auxquels vous ne laissez guère de chances de briller. Ne leur faites-vous pas porter une ambition qui n'est pas la leur : celle d'une démocratie renouvelée qui n'existe pas ?

Je ne suis pas du tout d'accord avec vous : j'ai beaucoup travaillé par exemple sur les conseils d'enfants et de jeunes. Ce n'est pas moi qui leur donne pour objectif de renouveler la démocratie : partout les élus les désignent comme des instruments d'une nouvelle démocratie, plus directe, plus participative. Or, ce n'est pas vrai ! C'est une reproduction du système représentatif. Ceci dit, il est vrai que je n'analyse pas dans ce livre la production des conseils de jeunes, et je sais qu'ils sont très productifs. Mais je crois que l'on peut séparer un engagement personnel en faveur des conseils de jeunes et une analyse de sociologie politique, qui montre qu'ils ne renouvellent pas la démocratie.

La tonalité générale de votre ouvrage est assez pessimiste, il n'incite pas à la mobilisation. Quel était votre objectif en l'écrivant ?

Concernant les conseils de quartier, par exemple, un de mes objectifs serait de rendre les élus attentifs aux effets pervers d'une valorisation de la parole des techniciens, des élus et des responsables associatifs en se coupant trop vite de la parole de ceux qui ne sont pas policés : le danger est alors d'oublier une classe sociale entière qui n'a ainsi plus d'accès à l'espace politique local. Disqualifier une intervention parce que quelqu'un est " vulgaire ", c'est un jugement de classe, et non une simple régulation de la parole. Il faut s'en rendre compte.

Propos recueillis par Nicolas Leblanc